

CHARTRE ET ENGAGEMENT MASE

L'ASSOCIATION MASE Est certifie que la Société

SAM – SOCIETE DES ACIERS D'ARMATURES POUR LE BETON **222, rue Victor de Lespignats – 54230 NEUVES MAISONS**

Est membre actif de notre association dans le collège des Entreprises Utilisatrices depuis le 19/04/2007

A cette date :

- *Votre politique et votre système de management SSE*
 - *Vos orientations envers vos sous-traitants*
 - *Vos résultats obtenus*
- ont été jugés en accord avec nos exigences et nos orientations.

Après rencontre avec les représentants de votre association locale, la charte est renouvelée pour une période de trois ans, soit :

du **06/10/2020** au **05/10/2023**

N° EST 2020-041

Nous vous rappelons qu'en qualité de membre actif de l'Association MASE vous vous engagez à :

- *Respecter le référentiel MASE et le fonctionnement de l'association*
- *Faire connaître MASE, ses concepts et recommandations au sein de votre organisation et à vos partenaires*
- *Accepter le dialogue avec vos partenaires afin d'améliorer les processus et résultats sécurité*
- *Montrer l'exemple et maintenir l'efficacité de votre système de management SSE*
- *Tenir informée l'association deux fois par an de vos indicateurs Santé, Sécurité et Environnement ainsi que des modifications apportées à votre système de management.*

Le Président du Comité de Pilotage

Frédéric **JUND**



Le Directeur de la Société

Massimiliano **LONGA**

